

BULLETIN D'INSCRIPTION TRAIL GAULOIS 2017

à renvoyer avant le 12 octobre 2017 (*cachet de la poste faisant foi*) à :

COURIR EN VOLVESTRE

21, rue Saint Cizi

31310 Rieux Volvestre

Nom et prénom : _____ F ou H

Année de naissance : _____ 10 km 20 km

CLUB : _____

Adresse : _____

Code postal et ville : _____

Téléphone Courriel : _____

Inscription au 10 km : 10 € par internet ou par courrier/ 13 € sur place.

Inscription au 20 km : 12 € par internet ou par courrier/ 15 € sur place.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement et l'accepter. Je dégage la responsabilité des organisateurs en cas d'accidents ou dommages subis pendant ou après l'épreuve. Je déclare être en possession d'une licence autorisée par la réglementation des courses pédestres hors stade, en cours de validité ou d'un certificat médical de non contre-indication de la pratique de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an, que je joins à mon inscription.

Date et signature.

Inscriptions

Les inscriptions à la **marche** d'un montant de 3 € reversés à «La vie entre les mains» dans le cadre d'Octobre Rose, **se feront sur place.**

Pré-inscription à la course: 10 € ou 12 € selon la distance.

-Par internet j'usqu'au samedi 14 octobre sur le site <http://courirenvolvestre.fr>

ou par courrier :

Bulletin à renvoyer avant le 12 octobre 2016 à :

COURIR EN VOLVESTRE

21, rue Saint Cizi

31310 Rieux Volvestre

accompagné du certificat médical de moins d'un an portant la mention de non contre indication à la course à pied en compétition ou d'une licence acceptée par la réglementation des courses pédestres hors stade et d'un chèque libellé à l'ordre de Courir en Volvestre du montant de la course.
Retrait des dossards le matin de la course.

-Inscription dimanche 15 octobre 2017.

Salle Polyvalente du Marfaut à Rieux-Volvestre de 7 h 45 à 9 h 15. 10 km :13 €, 20 km :15 € Marche : 3 €

Programme

7h45 : - Ouverture inscriptions Course

- Retrait des dossards

- Inscription Marche

9h15 : Cloture des inscriptions

9h30 : Départ Course

9h35 : Départ Marche

11h 45 : Remise des récompenses

12 h : Apéritif

Règlement

Article 1 : Le TRAIL GAULOIS 2017 comporte deux courses : l'une de 10 km et l'autre de 20 km. Il est ouvert à tous, licenciés ou non, à partir de la catégorie cadet donc aux coureurs âgés d'au moins 16 ans, pour le 10 km et à partir de la catégorie junior donc aux coureurs âgés d'au moins 18 ans, pour le 20 km, reconnus médicalement aptes à la pratique de la course à pied en compétition.

Article 2 : Les coureurs sont tenus de respecter le code de la route sur les voies publiques (parties goudronnées). L'épreuve sera encadrée par les organisateurs.

Article 3 : Les concurrents doivent présenter :

- une licence autorisée par la réglementation des courses pédestres hors stade, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- ou une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition;
- ou une licence délivrée par la Fédération Française de Course d'Orientation, la Fédération Française de Pentathlon Moderne ou la Fédération Française de Triathlon en cours de validité à la date de la manifestation ;
- ou une licence délivrée par l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire) ou l'UGSEL (Union Gymnastique et Sportive de l'Enseignement Libre), en cours de validité à la date de la manifestation, et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire ;
- ou un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Article 4 : La couverture médicale sera assurée par une équipe de secouristes. Un concurrent, jugé en mauvaise condition, pourra être arrêté par le service médical.

Article 5 : Responsabilité civil: Les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de la MAIF.

Individuelle accident: Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liées à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Article 6 : Le retrait des dossards se fera entre 7 h 45 et 9 h 15. Le départ sera donné à 9 h 30 devant la Salle Polyvalente du Marfaut à Rieux-Volvestre. Ne pas oublier de se munir d'épingles pour les dossards.

Article 7: Récompenses :

-Pour le 20 km : au scratch (trois premières femmes et trois premiers hommes) et aux trois premiers de chaque catégorie femme et de chaque catégorie homme.

-Pour le 10 km : aux trois premières femmes et aux trois premiers hommes

-Lot de départ pour les 350 premiers inscrits.

Article 8 : L'épreuve est limitée aux 350 premiers inscrits au 10 km ou au 20 km.

Article 9: Chaque compétiteur accepte que l'organisateur publie les photos de la course où il apparaîtrait sur les divers médias à sa disposition (journaux ou site internet).

Article 10: Les classements peuvent être consultés sur le site <http://courirenvolvestre.fr>

Article 11 : L'inscription à cette compétition entraîne l'acceptation du présent règlement dans son intégralité.

Des douches sont mises à la disposition des coureurs à la Salle Polyvalente de Rieux.